



PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 22/04/2021

ACCES FACILITE A LA VACCINATION POUR LES PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS LES PLUS EXPOSES

La campagne vaccinale contre le COVID19 a déjà permis de vacciner plus de 13 millions de Français, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie. Afin d'accélérer encore l'accès à la vaccination, le Gouvernement a mis en place dès le week-end des 17 et 18 avril un accès facilité pour les professionnels prioritaires de plus de 55 ans avec des créneaux dédiés.

Ce dispositif est reconduit le week-end du 24 et 25 avril avec un élargissement aux professionnels les plus exposés en raison de l'exercice de leur métier en milieu clos, de la difficulté à respecter les gestes barrières ou des risques inhérents à l'activité professionnelle concernée.

Ainsi des créneaux de vaccination sont réservés pour les personnes de plus de 55 ans relevant des professions suivantes :

- enseignants, personnels techniques des lieux de scolarité, professionnels de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, des forces de sécurité intérieure (policiers nationaux et municipaux, gendarmes), personnels pénitentiaires, agents des douanes ;
- conducteurs de bus, de ferry et de navette fluviale, livreurs, routiers, chauffeurs de taxi et VTC, contrôleurs des transports publics, agents d'entretien (agents de nettoyage, de ramassage de déchets et de centres de tri des déchets), agents de gardiennage et de sécurité, salariés des commerces d'alimentation (caissiers, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont les bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries, chefs d'entreprise inclus), professionnels des pompes funèbres, ouvriers non qualifiés de l'industrie agro-alimentaire (salariés des abattoirs et salariés des entreprises de transformation des viandes).

Les professionnels concernés sont invités à prendre rendez-vous sur Doctolib dans les centres suivants :

- Encan à La Rochelle, samedi 24 et dimanche 25 avril de 9h à 17h ;
- Espace Cordouan à Royan, samedi 24 et dimanche 25 avril de 9h à 17h ;
- Centre des congrès à Jonzac, samedi 24 avril uniquement de 16h30 à 19h ;

L'Espace Mendès France à Saintes proposera des créneaux les mercredi 28 et jeudi 29 avril prochain : les professionnels prioritaires souhaitant s'y faire vacciner doivent impérativement contacter le centre de vaccination pour fixer leur rendez-vous (secrétariat ouvert de 9h à 18h au 06 72 56 97 50).

Il convient de se présenter au centre avec une pièce d'identité, un justificatif d'activité professionnelle (bulletin de paye ou déclaration sur l'honneur) et sa carte Vitale.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le vaccin utilisé est exclusivement le vaccin d'AstraZenecka, qui offre une protection de très haut niveau face au virus et dont la qualité n'est pas remise en cause.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)